



# Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale  
26 décembre 1997  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 42<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 16 décembre 1997, à 10 heures

*Président:* M. Chowdhury ..... (Bangladesh)  
*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires:* M. Mselle

## Sommaire

Point 119 de l'ordre du jour: Plan des conférences (*suite*)

Point 121 de l'ordre du jour: Régime commun des Nations Unies (*suite*)

Point 115 de l'ordre du jour: Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997  
(*suite*)

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

**Point 119 de l'ordre du jour : Plan des conférences**  
(suite) (A/C.5/52/L.13)

1. **M. Ho Tong Yen** (Singapour), présentant le projet de résolution A/C.5/52/L.13, relatif au plan des conférences, rappelle que la section A traite du calendrier des conférences, de l'inscription des jours de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha sur la liste des jours fériés de l'Organisation, et de la prestation et de l'utilisation des services de conférence. La section B traite des documents de l'Organisation et de la qualité des installations techniques et du système de sonorisation de certaines salles de conférence. La section C concerne les efforts que le Secrétaire général continue de déployer pour développer l'emploi des technologies informatiques dans le système des Nations Unies, et la section D est consacrée à la poursuite de l'élaboration d'un système de comptabilité des coûts. Enfin la section E traite de l'usage du tabac, en particulier dans les salles de conférence.

2. L'intervenant appelle l'attention de la Commission sur les paragraphes 5 et 6 de la section A. La Commission s'est prononcée par consensus sur la question, étant entendu que sa décision ne modifierait en rien le nombre total de jours fériés de l'Organisation. Le Secrétaire général sera responsable de l'application de la décision au Secrétariat, chaque jour férié étant observé au même titre que les autres.

3. Le **Président** croit comprendre que la Commission souhaite adopter le projet de résolution A/C.5/52/L.13 sans le mettre aux voix.

4. *Il en est ainsi décidé.*

5. **M. Schlesinger** (Autriche), expliquant la position de sa délégation sur la résolution qui vient d'être adoptée, précise qu'elle s'est associée au consensus sur les paragraphes 5 et 6 de la section A étant entendu que le nombre total de jours fériés ne dépassera pas neuf et qu'aucun jour férié ne sera observé au détriment d'un autre.

6. **M. Farid** (Arabie saoudite), expliquant la position de sa délégation, précise qu'il compte que la résolution sera appliquée régulièrement chaque année. Les fêtes de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha doivent être considérées comme jours fériés de l'Organisation au même titre que n'importe quel autre jour férié. La délégation saoudienne a l'intention de suivre l'application de la résolution afin de s'assurer qu'elle est bien mise en oeuvre.

7. **M. Lozinski** (Fédération de Russie), expliquant la position de sa délégation, dit que celle-ci comprend que la désignation de neuf jours fériés par an doit faire l'objet

d'une décision de l'administration, en consultation avec le personnel, à chaque lieu d'affectation, compte tenu de la liste des jours fériés officiels et de la coutume et la pratique locales. Le nombre total de jours fériés ne doit pas excéder neuf et les dispositions des paragraphes 5 et 6 de la section A ne doivent pas aboutir à l'ouverture de crédits supplémentaires. La délégation russe a par ailleurs noté une inexactitude dans la traduction en russe du paragraphe 5, qui devrait être rectifiée par le Secrétariat.

8. **M. Odaga-Jalomayo** (Ouganda), expliquant la position de sa délégation, fait observer qu'à la section E de la résolution, la question de l'usage du tabac n'a pas été traitée de façon aussi nette que sa délégation l'avait escompté. Le texte reste en deçà des attentes de la délégation ougandaise bien qu'il représente un premier pas dans la bonne direction. Il faut espérer que le Secrétaire général prendra des mesures propres à décourager le tabagisme dans les salles de conférence.

9. **M. Atiyanto** (Indonésie), expliquant la position de sa délégation, précise que sa délégation s'est associée au consensus sur les paragraphes 5 et 6 de la section A en comptant que le Secrétaire général appliquera intégralement tous les aspects des dispositions qui y figurent. L'Organisation des Nations Unies doit préserver et conserver son caractère international aussi bien au Siège que dans les autres lieux d'affectation, et non pas simplement appliquer les coutumes locales.

10. **M. Sulaiman** (République arabe syrienne), expliquant la position de sa délégation, dit que celle-ci s'est associée au consensus sur les paragraphes 5 et 6 de la section A sous réserve que les deux nouveaux jours fériés n'amèneront pas à dépasser le nombre total de neuf par an et ne remplaceront pas d'autres fêtes religieuses déjà observées. L'ONU doit refléter sa diversité religieuse et culturelle. La délégation syrienne entend suivre l'application de la résolution.

11. **M. Medina** (Maroc), expliquant la position de sa délégation, souligne que l'application du paragraphe 5 de la section A incombe au Secrétaire général, qui doit faire le maximum pour se conformer à la décision prise. Les deux nouveaux jours fériés congés doivent être traités comme n'importe quelle autre fête religieuse déjà observée au Siège et aux autres lieux d'affectation.

12. **M. Herrera** (Mexique) dit que la version espagnole du paragraphe 2 de la section E est rédigée de façon beaucoup plus péremptoire que le texte anglais et devrait être atténuée.

13. **M. Maddens** (Belgique), expliquant la position de l'Union européenne sur la résolution qui vient d'être

adoptée, dit que la question des nouveaux jours fériés est une question de gestion qui relève du Secrétaire général et du personnel. Le nombre total de jours fériés ne doit pas excéder neuf, et un jour férié ne doit pas en supplanter un autre.

14. **M. Elmontasser** (Jamahiriya arabe libyenne), expliquant la position de sa délégation, associe celle-ci aux observations présentées par les représentants de l'Indonésie, du Maroc et de la République arabe syrienne.

15. **M. Sial** (Pakistan), expliquant la position de sa délégation, dit que celle-ci s'est associée au consensus en comprenant que les deux nouveaux jours fériés seront observés au Siège et dans d'autres lieux d'affectation selon qu'il convient. À cet égard, le Secrétaire général devrait s'assurer que tant l'esprit que la lettre de la résolution sont respectés. La délégation pakistanaise attache de l'importance aux paragraphes 24 et 25 de la section B, qui modifieront radicalement les pratiques des organes délibérants de l'Organisation.

16. **Mme Incera** (Costa Rica), expliquant la position de sa délégation, fait observer que, conformément au paragraphe 2 de la section E de la résolution, le Secrétariat doit immédiatement retirer les panneaux interdisant de fumer dans les zones qu'utilisent les délégations puisqu'il n'existe pas d'autorisation officielle pour leur affichage.

17. **M. Moktefi** (Algérie), expliquant la position de sa délégation, dit que celle-ci compte que les dispositions des paragraphes 5 et 6 de la section A de la résolution seront pleinement appliquées. L'inscription des jours de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha sur la liste des jours fériés officiels signifie qu'ils seront observés à tous les lieux d'affectation de l'Organisation.

18. **M. Ahounou** (Côte d'Ivoire), expliquant la position de sa délégation, dit que celle-ci s'est associée au consensus sur la section E mais qu'elle espère que le Secrétariat prendra en fin de compte des dispositions pour interdire complètement l'usage du tabac dans les zones de conférence. Étant donné les liens qui unissent l'ONU et l'Organisation mondiale de la santé, la délégation ivoirienne s'étonne qu'on hésite à prendre une position plus ferme sur le tabagisme.

19. **Mme Fahmy** (Égypte), expliquant la position de sa délégation, dit que celle-ci s'est associée au consensus sur les paragraphes 5 et 6 de la section A en comptant que l'inscription de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha sur la liste des jours fériés officiels ne se fera pas au détriment de jours fériés que l'Organisation observe déjà. La délégation égyptienne note avec satisfaction l'accent mis dans la résolution sur le multilinguisme. Au paragraphe 24 de la

section B les mots «as appropriate» du texte anglais n'ont pas été rendus de façon satisfaisante en arabe. Le Secrétariat est prié de faire le nécessaire.

20. **Mme Silot Bravo** (Cuba) signale que le mot «notes» au paragraphe 4 de la section B de la résolution n'a pas été traduit correctement en espagnol et qu'il convient d'apporter la correction nécessaire. La délégation cubaine sera heureuse de recevoir les propositions du Secrétariat sur les ressources nécessaires à la rénovation des installations de conférence du Siège, en particulier des cabines d'interprétation.

21. **M. Monayair** (Koweït), expliquant la position de sa délégation, dit que l'Aïd al-Fitr et l'Aïd al-Adha sont observés dans une cinquantaine d'États islamiques et qu'il est donc juste que l'ONU les observe également. La délégation koweïtienne compte que le Secrétaire général appliquera la résolution conformément au texte convenu.

#### **Point 121 de l'ordre du jour : Régime commun des Nations Unies (suite) (A/C.5/52/L.11)**

22. **Mme Daes** (Grèce), parlant en sa qualité de Vice-Présidente de la Commission, présente le projet de résolution A/C.5/52/L.11 intitulé : «Régime commun des Nations Unies : rapport de la Commission de la fonction publique internationale». Le projet de résolution sur cette question d'importance capitale est le résultat de consultations officielles intensives et constructives, qui ont abouti à un consensus. Ayant présenté les principales questions traitées dans chacune des sections du projet de résolution, Mme Daes propose à la Commission de l'adopter par consensus.

23. *Le projet de résolution est adopté.*

24. Le **Président** annonce que la Commission a ainsi achevé l'examen du point 121 de l'ordre du jour.

#### **Point 115 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 (suite) (A/C.5/52/32)**

25. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente oralement les observations du Comité concernant le second rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies de l'exercice biennal 1996-1997 (A/C.5/52/32). Conformément à la pratique, le rapport est de caractère purement financier et sera complété d'un rapport sur l'exécution des programmes. Toutefois, comme l'objectif d'un rapport sur l'exécution du budget-programme devrait être d'établir un lien entre les données financières et l'exécution des programmes, le Secrétariat devrait continuer à étudier la possibilité, à long terme, de combiner les

deux aspects dans un rapport unique sur l'exécution du budget-programme.

26. Le paragraphe 3 du rapport indique que l'estimation du montant effectif des dépenses et des recettes de l'exercice biennal représente une diminution nette de 25,1 millions de dollars par rapport aux crédits révisés et aux prévisions de recettes que l'Assemblée générale a approuvés dans sa résolution 51/222. Les dépenses prévues – soit 2 549,4 millions de dollars – font apparaître une diminution de 53,8 millions de dollars, et les recettes prévues – 419 millions de dollars – une diminution de 28,7 millions de dollars. Le paragraphe 4 indique que la réduction nette des dépenses – 25,1 millions de dollars – se décompose comme suit : besoins additionnels de 31,6 millions de dollars par suite de la modification des hypothèses concernant l'inflation, des dépenses engagées conformément aux dispositions de la résolution 50/217, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, et des dépenses engagées avec l'autorisation de l'Assemblée générale; diminution des recettes de 28,7 millions de dollars, et réduction attendue de 85,4 millions de dollars du fait de la modification des hypothèses concernant les taux de change, des variations du coût des postes et des dépenses communes de personnel et des ajustements portant sur des objets de dépenses autres que les postes.

27. Les prévisions de dépenses supplémentaires d'un montant de 10,4 millions de dollars pour le Système intégré de gestion (SIG), dont la composition détaillée figure dans le neuvième rapport du Secrétaire général sur le Système intégré de gestion (A/52/711), apparaissent à l'état 3 du rapport, chapitre des dépenses 30, sous la rubrique «Autres modifications». À sa session de février et mars 1998, le Comité consultatif examinera les ressources nécessaires pour le projet présentées dans le document A/52/711. Dans l'intervalle cependant, il recommande que le crédit additionnel d'un montant de 10,4 millions de dollars demandé au titre du SIG soit supprimé du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997.

28. À sa demande, le Comité consultatif a été informé, en ce qui concerne la «liberté d'action» mentionnée au paragraphe 8, que les directeurs de programme se sont vu accorder de nouvelles possibilités de réaffecter les ressources attribuées à leurs programmes, sauf en ce qui concerne les dépenses de personnel, les honoraires et les indemnités de représentation. Le Comité consultatif se félicite de cette évolution.

29. Au paragraphe 7, le Secrétaire général indique que l'exécution du budget en 1996-1997 a été une tâche particulièrement délicate du fait de la nécessité de réaliser les économies exigées autrement que par une forte réduction des

dépenses de personnel. Au paragraphe 26, cependant, il indique que les taux effectifs moyens de vacance de postes pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et les agents des services généraux et catégories apparentées sont estimés respectivement à 12,8 et 7,6 %, alors que les taux retenus initialement étaient de 10,4 et 7,5 %, respectivement. L'état 9 du rapport montre que le taux de vacance de postes dans certains chapitres du budget a atteint des niveaux extrêmement élevés. Ainsi, au chapitre 21 (Droits de l'homme), pour les catégories des administrateurs et des services généraux, il est passé respectivement de 4 et 8,5 % à 49 et 18,6 % et, pour le chapitre 11 (Programme des Nations Unies pour l'environnement), de 17,4 et 0 % respectivement à 39,1 % et 5 %. À sa demande, le Comité a été informé que le Secrétariat n'avait pas déployé d'efforts délibérés pour faire en sorte que les taux effectifs de vacance dépassent les taux initialement retenus.

30. Les paragraphes 12 à 17 du rapport indiquent les dépenses supplémentaires liées aux modifications des hypothèses concernant l'inflation et les diminutions correspondant aux fluctuations des taux de change (qui proviennent en particulier de la dépréciation du franc suisse et du schilling autrichien par rapport au dollar des États-Unis). Des précisions sur les taux de change retenus initialement et sur les taux effectifs figurent aux états 4 et 5. Les paragraphes 18 à 23 traitent des dépenses supplémentaires de 30 millions de dollars engagées conformément aux dispositions de la résolution 50/217, des engagements de dépenses autorisés pour la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) et la Mission civile internationale ONU/OEA en Haïti (MICIVIH), ainsi que des contributions du personnel. Ces dépenses supplémentaires ont été financées dans la limite des crédits ouverts grâce à l'appréciation continue du dollar des États-Unis. À cet égard, M. Mselle rappelle l'observation du Comité consultatif (A/51/7/Add.1, par. 36) selon laquelle, même s'il est peut-être possible d'absorber une partie au moins du coût des nouvelles activités en raison des variations des taux de change et de l'inflation, il est important de se rappeler que l'Assemblée générale a réaffirmé sa résolution 41/213 et que celle-ci continue donc de s'appliquer tant que l'Assemblée générale ne l'a pas expressément modifiée.

31. Il est indiqué au paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général que l'estimation du montant effectif des dépenses et des recettes pour 1996-1997 a été établie compte tenu notamment des dépenses effectives des 18 premiers mois. Cependant, étant donné les investissements consentis par l'Organisation dans le domaine technologique, le Secrétariat devrait s'efforcer, pour rendre compte de l'exécution du budget, d'utiliser les dépenses effectives des 21 premiers

mois. Par ailleurs, les dépenses estimatives de l'exercice biennal en cours comprennent des engagements non réglés. Les futurs rapports sur l'exécution du budget-programme devraient indiquer le montant de ces engagements non réglés dans les dépenses estimatives de l'exercice biennal.

32. La diminution prévue de 28,7 millions de dollars au titre des recettes est examinée aux paragraphes 32 à 35. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que la diminution des recettes provenant des loyers perçus, mentionnée au paragraphe 34 du rapport, provient de ce que la réinstallation du Fonds des Nations Unies pour l'enfance dans de nouveaux locaux à Genève et le départ des Volontaires des Nations Unies n'étaient pas prévisibles au moment de l'établissement du projet de budget pour 1996-1997.

33. Compte tenu de ses observations et recommandations, le Comité consultatif recommande une réduction de 10,4 millions de dollars au titre du SIG aux chapitres des dépenses correspondantes du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997.

34. **M. Odaga-Jalomayo** (Ouganda) dit qu'étant donné leur importance, il aurait préféré recevoir les observations du Comité consultatif par écrit. Au paragraphe 6 de la partie II de sa résolution 50/214, par laquelle elle a adopté le projet de budget pour 1996-1997, l'Assemblée générale a décidé que les économies demandées dans le cadre de ce budget ne devraient pas être réalisées au détriment de la pleine exécution des activités et programmes prescrits. L'intervenant demande si cette stipulation a suffisamment retenu l'attention lors de l'exécution du budget-programme de 1996-1997, car il apparaît qu'un certain nombre de programmes et activités ont été réduits, reportés, différés ou même annulés.

35. L'intervenant fait sienne la recommandation du Comité consultatif selon laquelle les 10,4 millions demandés au titre du SIG devraient être supprimés du budget-programme de 1996-1997. Comme il semble que ce montant doit provenir d'économies réalisées dans d'autres départements, il demande au Secrétaire de préciser quels sont ces départements et d'expliquer pourquoi les économies réalisées par eux doivent être transférées au SIG au lieu d'être soit conservées par les départements eux-mêmes soit retournées aux États Membres. Enfin, bien que les fluctuations monétaires aient été favorables en 1996-1997, il serait peu judicieux de compter sur les résultats attendus des fluctuations des taux de change et du taux d'inflation – qui sont très imprévisibles – pour réduire l'enveloppe budgétaire globale. Il convient au contraire de maintenir les procédures en usage.

36. **Mme Goicochea Estenoz** (Cuba) convient que les observations du Comité consultatif, qui traitent d'une question de grande importance pour les activités de l'Organi-

sation, auraient dû être soumises par écrit. Elle regrette que la Commission dispose d'aussi peu de temps pour examiner le second rapport sur l'exécution du budget-programme (A/C.5/52/32), étant donné notamment les circonstances particulières de l'exercice biennal en cours.

37. L'intervenante s'inquiète de constater que certaines des économies réalisées proviennent d'un taux élevé de vacance de postes. Le Président du Comité consultatif a indiqué que cette situation ne reflète pas une politique délibérée de la part du Secrétaire, mais il y a lieu de souligner qu'une telle approche est inacceptable, étant donné notamment le report ou l'annulation de certaines activités importantes, comme le signale le document A/C.5/51/53. Mme Goicochea Estenoz demande que le Secrétaire présente ses observations sur cette situation à une séance officielle. La délégation cubaine a déjà exprimé sa préoccupation au sujet du report de la levée du gel des postes vacants mais le Secrétaire n'a pas réagi de façon satisfaisante et il a manifestement utilisé le taux de vacance pour réaliser des économies supplémentaires, contrairement à la décision de l'Assemblée générale. L'intervenante rappelle à cet égard la préoccupation exprimée par le Comité consultatif au document A/51/7/Add.1 quant à la façon dont les économies réalisées grâce aux postes vacants sont utilisés pour financer des activités supplémentaires relatives au maintien de la paix et de la sécurité, alors que l'Assemblée générale a ouvert des crédits additionnels pour ces activités. Dans le projet de résolution qui sera adopté sur la question à l'examen, la Commission devrait indiquer qu'elle note avec inquiétude que le Secrétaire a utilisé les taux de vacance pour réaliser des économies supplémentaires.

38. Mme Goicochea Estenoz partage l'avis du Comité consultatif selon lequel les estimations contenues dans les futurs rapports sur l'exécution du budget-programme seraient plus réalistes si elles se fondaient sur les dépenses effectives des 21 premiers mois au lieu des 18 premiers mois seulement. Elle convient également que la demande d'un crédit additionnel de 10,4 millions de dollars que le Secrétaire a présentée pour le SIG n'est pas justifiée. Le Système est un projet portant sur plusieurs années, qui s'est révélé très coûteux et n'a pas encore produit tous les résultats attendus. Le Secrétaire devrait présenter une demande de crédits mise à jour une fois que le Comité consultatif aura analysé le projet et que les résultats de la vérification spéciale seront disponibles. Enfin, l'intervenante se demande pourquoi les directeurs de programme n'ont pas fait usage de leur liberté d'action accrue dans l'emploi des ressources pour rechercher des moyens (tels que le recours à l'assistance temporaire) de mener à bien les activités qui ont été reportées, y compris l'établissement de certains rapports.

39. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique) demande à quelle date les délégations peuvent espérer recevoir le texte des importantes observations du Comité consultatif. En ce qui concerne le SIG, la Commission ne sera pas en mesure de décider du bien-fondé de la recommandation tendant à supprimer le crédit additionnel de 10,4 millions de dollars demandé tant que le Comité consultatif n'aura pas effectué une analyse approfondie du projet. L'intervenant demande quels sont les chapitres mentionnés dans le rapport du Secrétaire général où figurent les montants que l'Organisation a reçus au titre de l'assurance pour la rénovation du toit du bâtiment de l'Assemblée générale. Enfin, il souhaiterait recevoir des détails sur les dépenses supplémentaires figurant à l'état 1 sous la rubrique «Autres modifications», en particulier pour les chapitres du budget dans lesquels des montants substantiels sont prévus à ce titre, comme par exemple le chapitre 23 (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), le chapitre 26 C (Bureau de la gestion des ressources humaines) et 26 E (Services de conférence), et le chapitre 28 (Dépenses spéciales).

40. **M. Farid** (Arabie saoudite) dit que les montants proposés pour l'ouverture de crédits définitive, qui figurent à l'état 2 en ce qui concerne les consultants et experts, les frais généraux de fonctionnement et le mobilier, sont relativement élevés par rapport à l'enveloppe globale du budget et devraient être réduits. Il s'inquiète de noter, au paragraphe 28 du rapport, que l'augmentation des dépenses au titre des voyages, et des achats de mobilier et de matériel s'élève à 16,5 millions de dollars. En revanche, il se félicite de la diminution des dépenses de personnel et des dépenses allant aux fournitures et accessoires (par. 31) et exprime l'espoir qu'il y a là une tendance qui se poursuivra à l'Organisation. Il déplore enfin la diminution de recettes provenant de la vente d'articles-cadeaux au Siège (par. 35), compte tenu notamment des irrégularités rapportées précédemment par le Bureau des services de contrôle interne. Il y a lieu d'examiner la rentabilité de cette opération en vue de déterminer si elle mérite ou non d'être poursuivie.

41. **Mme Goicochea Estenoz** (Cuba) demande plus de précisions au sujet des travaux d'aménagement des locaux mentionnés au paragraphe 28 du second rapport sur l'exécution du budget-programme, car, de l'avis de sa délégation, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer l'état des locaux du Siège. En ce qui concerne la boutique-cadeaux du Siège, une analyse de rentabilité serait certes utile, mais il faut tenir compte aussi du fait que cette boutique contribue à la diffusion de renseignements sur l'Organisation. À cet égard, si une taxe est perçue sur ses ventes, celle-ci devrait être inscrite en tant que recette, et les États Membres de-

vraient avoir la possibilité de donner leur avis sur cette pratique.

42. **M. Halbwachs** (Contrôleur) dit, en réponse au représentant de l'Ouganda, que le Secrétaire général a indiqué qu'il ne serait pas possible de réaliser les économies nécessaires sans que cela affecte dans une certaine mesure les programmes et le taux de vacance. Les effets réels ont été présentés dans le document A/C.5/50/57 et Add.1. Le Secrétariat n'utilise pas les fluctuations des taux de change et d'inflation pour réduire le budget; l'appréciation sensible du dollar des États Unis a joué à l'avantage de l'Organisation lors de la réévaluation des coûts et elle a permis d'absorber certaines modifications, mais de tels changements sont cycliques. Les vacances de postes n'ont pas été utilisées non plus pour réaliser des économies supplémentaires. Lorsque le gel du recrutement a été levé en avril 1997, on s'attendait à ce que le taux de vacance diminue, mais il est resté à peu près stationnaire.

43. Pour ce qui est de la réparation du toit de la salle de l'Assemblée générale, le montant reçu de l'assurance a été appliqué à ces travaux. Certaines délégations ont estimé que les dépenses étaient élevées dans certains domaines, mais elles n'ont jamais excédé les montants autorisés par l'Assemblée générale. En fait les dépenses au titre des services de consultants ont été inférieures à celles de l'exercice biennal 1982-1983. La réduction nette des dépenses afférentes aux locaux n'a pas été réalisée au Siège mais résulte d'un retard dans le transfert de la bibliothèque de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de l'annulation de travaux qui n'ont pas été jugés nécessaires au Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS). Le Contrôleur partage l'avis du Comité consultatif selon lequel les futurs rapports sur l'exécution du budget-programme devraient être fondés sur les dépenses de 21 mois et non de 18.

44. **M. Tommo Monthe** (Cameroun) pense que s'il y a une leçon à tirer du rapport sur l'exécution du budget-programme pour 1996-1997, c'est que ces années très difficiles ne devraient pas constituer un modèle pour l'avenir. Les crédits ouverts n'ont pas été utilisés aux fins pour lesquelles ils avaient été prévus, par suite d'une prudence excessive, et, de ce fait, les objectifs de l'exercice biennal ne seront pas atteints. Les directeurs de programme ont reçu une plus grande liberté d'action pour réaliser les économies nécessaires, mais ils ont utilisé cette discrétion pour réduire les programmes, les engagements de personnel et l'entretien du matériel, ce qui en fin de compte a abouti à de fausses économies. Ces mesures ont créé une énorme pression sur l'exécution des programmes, ce qui a entraîné des retards d'exécution et nuï au moral du personnel.

45. Durant l'exercice suivant, les programmes devront être exécutés intégralement et les taux de vacance revenir à des niveaux acceptables. De plus, l'Organisation devra s'adapter aux nouvelles technologies afin de s'assurer les moyens d'exécuter son budget de façon plus efficace. Enfin, tous les États Membres doivent régler sans retard leurs arriérés.
46. **Mme Goicochea Estenez** (Cuba) demande au Contrôleur de présenter un rapport sur les travaux de réparations prévus au Siège, dont nombre ont été réalisés partiellement seulement ou entièrement reportés. Le transfert de la bibliothèque de la CESAP se fera-t-il pendant l'exercice biennal 1998-1999? En ce qui concerne le taux de vacance, l'Assemblée générale a levé le gel général du recrutement par sa décision 51/456, en décembre 1996. Pourquoi le Secrétariat a-t-il attendu jusqu'à avril 1997 pour appliquer cette décision?
47. **M. Odaga-Jalomayo** (Ouganda) se demande pourquoi le Secrétariat a exécuté des programmes qui n'avaient pas été autorisés, mais non d'autres qui l'avaient été. Les économies provenant des fluctuations monétaires, de l'inflation et des gains d'efficacité auraient dû être appliquées à la mise en oeuvre des programmes prescrits, ou bien le Secrétariat aurait dû demander à l'Assemblée générale l'ouverture de crédits additionnels.
48. La délégation ougandaise convient que le rapport sur l'exécution du budget devrait se fonder sur un cycle de 21 mois et non de 18.
49. **M. Hanson** (Canada) dit que sa délégation regrette aussi que les objectifs des programmes n'aient pas été atteints conformément aux ouvertures de crédits. Toutefois, ces ouvertures ne sont rien de plus qu'une autorisation juridique à dépenser des fonds, et les fonds qui n'ont pas été reçus ne sauraient être dépensés. Si les délégations se préoccupent de ce que des activités prescrites n'ont pas été réalisées, elles devraient s'inquiéter de l'écart qui existe entre le paiement des contributions et les crédits ouverts. Les délégations ne sont que trop promptes à approuver des budgets, mais leurs gouvernements n'apportent pas les contributions qu'exigent de tels engagements. La réponse à nombre des questions posées se trouve dans l'état des contributions et dans les 2 milliards de dollars d'arriérés.
50. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation souhaite obtenir une analyse approfondie des raisons qui ont amené le Comité consultatif à recommander la suppression des fonds prévus pour le SIG. Par ailleurs, il croit comprendre qu'un rapport sur l'exécution du budget doit fournir des données à jour sur les recettes et les dépenses; le rapport présenté devrait de ce fait comporter quelque indication du montant reçu de l'assurance pour le toit du bâtiment de l'Assemblée et des dépenses effectuées ultérieurement sur ce montant.
51. **M. Farid** (Arabie saoudite) dit que la comparaison du montant des dépenses afférentes aux services de consultants avec celui des exercices précédents est sans objet. Le personnel ayant diminué, les dépenses de consultants et toutes les autres dépenses apparentées devraient diminuer elles aussi. Les frais de fonctionnement – qui s'élèvent à 212 millions de dollars pour une Organisation dont le budget global est de 2,5 milliards de dollars – sont excessifs et doivent être réduits.
52. **Mme Goicochea Estenez** (Cuba) dit que sa délégation partage entièrement l'avis de la délégation canadienne quant aux effets du non-paiement des contributions. Toutefois, il faut distinguer entre les gouvernements qui n'effectuent pas leurs paiements parce qu'ils les assortissent de conditions politiques, et les autres, qui comme son propre gouvernement, ont des difficultés à payer la totalité de leur quote-part pour des raisons financières.
53. **M. Armitage** (Australie) dit que, selon sa délégation, les raisons du non-paiement des contributions n'ont pas à être prises en considération dans le cadre de l'examen du budget. En principe, si les recettes baissent ou sont incertaines, il est logique de limiter les dépenses, ce qui est l'une des principales raisons de la compression des récents budgets. La délégation australienne souhaiterait elle aussi en savoir plus sur les raisons qui ont amené à supprimer les fonds prévus pour le SIG du budget de l'exercice en cours.
54. **Mme Ng** (Panama) demande s'il existe une base juridique pour le prélèvement d'une taxe sur les ventes de la boutique-cadeaux des Nations Unies au Siège, et si une taxe a été prélevée par le passé.
55. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit qu'à la mi-décembre, le Comité consultatif juge toujours préférable de présenter le maximum de rapports oraux pour accélérer les travaux de la Commission. De plus, le second rapport sur l'exécution du budget-programme (A/C.5/52/32) n'est paru que le 13 décembre 1997. Le Comité consultatif en a reçu un exemplaire préliminaire, qu'il a examiné les 12 et 15 décembre, et il n'a pas eu le temps d'établir un rapport écrit.
56. On a demandé pourquoi le Comité consultatif a recommandé la suppression du montant de 10,4 millions de dollars pour le SIG. En réponse à cette question, M. Mselle fait observer que les seuls renseignements concernant le SIG qui figurent dans le second rapport sur l'exécution du budget-programme (A/C.5/52/32) apparaissent au paragraphe 5, où il est fait mention du neuvième rapport du

Secrétaire général sur le Système intégré de gestion (A/52/711), document long et complexe qui requiert une analyse approfondie de la part du Comité consultatif. Aucun des deux rapports n'indique clairement pourquoi le montant en question devrait être inscrit au budget de 1996-1997, ni si ce montant se rapporte à des activités effectuées au titre du Système en 1996-1997 pour lesquelles des fonds ont été autorisés ou engagés. Si les activités en question n'ont pas débuté, le Secrétariat devrait expliquer pourquoi ce montant figure au budget de 1996-1997. La question devra être éclaircie dans le cadre d'un examen approfondi du neuvième rapport sur le Système intégré de gestion et, de ce fait, le Comité consultatif a recommandé que le montant de 10,4 millions de dollars soit éliminé du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997. Le Comité consultatif examinera le neuvième rapport sur le Système intégré de gestion en février 1998, et, si tout ou partie des 10,4 millions de dollars se révèle nécessaire, il fera alors une recommandation appropriée à l'Assemblée générale.

57. **M. Halbwachs** (Contrôleur) dit qu'en ce qui concerne les travaux de construction à New York, il a indiqué non pas que tous les projets ont été exécutés, mais que la totalité des crédits ouverts a été dépensée. Il ignore s'il est prévu de reporter à 1998-1999 le transfert de la bibliothèque de la CESAP.

58. Le Secrétariat n'a pas exécuté de programmes qui n'aient pas été approuvés; en revanche, il a exécuté des programmes qui avaient été prescrits mais pour lesquels il n'avait pas été ouvert de crédits. Il n'a pas utilisé les fonds attribués à des programmes prescrits pour financer la MICIVIH ou la MINUGUA. Il ne demande pas à utiliser pour le SIG les économies réalisées sur un chapitre ou un programme quelconque; le SIG sera financé sur l'enveloppe budgétaire globale. Quant à la raison pour laquelle le Secrétariat n'a pas demandé de crédits additionnels à l'Assemblée générale pour exécuter la totalité des programmes, il signale qu'une liste de programmes et activités qu'il a fallu modifier ou différer pour éviter tout dépassement des fonds disponibles a été présentée dans le document A/C.5/50/57 et Add.1. L'Assemblée a approuvé cette liste mais n'a pas jugé bon de prévoir des crédits additionnels; le Secrétariat n'avait donc pas lieu de demander des fonds additionnels.

59. Le montant de l'indemnisation réglée par l'assurance pour la réparation du toit du bâtiment de l'Assemblée générale a été traité comme remboursement direct de dépenses engagées, conformément à l'article 7.1 du Règlement financier.

60. Le Contrôleur demandera des renseignements sur le fonctionnement de la boutique-cadeaux du Siège et fera rapport à la Commission.

61. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation convient que le neuvième rapport est un document compliqué et obscur; c'est précisément pour cela qu'elle a demandé la raison de la recommandation du Comité consultatif. Le neuvième rapport n'a pas été soumis à la Commission et il n'y a pas eu d'occasion d'en discuter; cependant la Commission est priée de se prononcer en fonction de ce rapport. Aucune décision définitive ne devrait être prise avant que le Comité consultatif et la Commission aient procédé à une analyse approfondie des questions concernant le SIG.

62. **M. Sial** (Pakistan) dit que sa délégation partage la préoccupation de plusieurs autres délégations au sujet de la non-exécution de certains programmes et activités. Au paragraphe 7 de la résolution 50/214, l'Assemblée générale a réaffirmé que le Secrétaire général devait s'assurer que les ressources soient utilisées exclusivement aux fins qu'elle a approuvées. La délégation pakistanaise s'inquiète de ce que des ressources approuvées aient été utilisées à d'autres fins, ce qui a nui à l'exécution des activités et programmes. En novembre 1995, le Secrétariat a donné à la Commission l'assurance que les directeurs de programme prendraient grand soin de s'assurer que les programmes et activités prescrits ne seraient pas affectés; la réalité paraît toute autre.

63. S'il incombe à tous les États Membres de s'acquitter de leurs contributions intégralement et dans les délais prescrits, le non-paiement des contributions n'autorise pas la réduction des programmes et activités. L'Assemblée générale a souligné à maintes reprises que toute décision concernant les programmes et activités relève de ses prérogatives.

64. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Secrétariat devrait informer la Commission des ressources disponibles pour le SIG en 1998. S'il existe des ressources suffisantes au moins pour les six premiers mois, il n'y aura pas de problème; en revanche, si les ressources font défaut au 1er janvier 1998, une ouverture de crédits sera nécessaire.

65. Le **Président** dit que la Commission devrait décider de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1996-1997, qui correspond aux montants indiqués sous les



divers chapitres de la dernière colonne de l'état 1 du second rapport sur l'exécution du budget-programme (A/C.5/52/32), à l'exclusion d'un montant de 10 362 100 dollars, compte tenu de la recommandation du Comité consultatif.

66. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation est prête à approuver cette décision, à condition qu'il soit précisé que la décision de la Commission concernant la recommandation du Comité consultatif sur le SIG sera fonction d'une analyse ultérieure du rapport par le Comité consultatif et le Comité des commissaires aux comptes.

67. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que la Commission examine les ouvertures de crédits définitives pour l'exercice biennal pour 1996-1997; les comptes seront clos en mars 1998 pour permettre au Comité des commissaires aux comptes de commencer ses travaux. Le Comité consultatif recevra du Secrétariat un rapport sur l'état définitif des transferts entre les différents chapitres du budget avant la clôture. S'il y a quelque chose à faire pour le SIG, il faudra que ce soit dans le cadre du budget pour 1998-1999. Le Comité consultatif n'a pas appuyé la recommandation du Secrétaire général tendant à maintenir un crédit de 10,4 millions de dollars au budget pour 1996-1997; toutes ressources supplémentaires pour le SIG devront faire l'objet d'ouvertures de crédits dans le cadre de l'exercice biennal 1998-1999.

68. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique) est d'avis que la Commission n'a pas les éléments nécessaires pour prendre une décision. Il préférerait que sa décision soit subordonnée à un rapport final du Comité consultatif sur lequel la Commission se prononcerait. Peut-être pourrait-elle prendre une décision définitive à la reprise de la session, avant la clôture des comptes.

69. **Mme Goicochea Estenoz** (Cuba) fait observer que si des ressources supplémentaires sont nécessaires pour le SIG, elles pourront être approuvées lors de l'examen du rapport du Comité consultatif. La Commission ne peut se prononcer immédiatement et il serait inapproprié de prendre une décision et de revenir ensuite sur la question.

70. **M. Odaga-Jalomayo** (Ouganda) pense que la Commission devrait prendre une décision et que, s'il faut ouvrir de nouveaux crédits, il est possible de les inscrire dans le budget de l'exercice biennal 1998-1999.

71. **Mme Fahmy** (Égypte) dit que sa délégation est en faveur de la suggestion du Président du Comité consultatif.

72. **M. Lowen** (Royaume-Uni) pense que la Commission n'a pas suffisamment d'éléments pour prendre une décision;

il conviendrait de poursuivre l'examen de la question au cours de réunions officielles.

73. **M. Namburete** (Mozambique) se déclare en faveur d'une décision immédiate, compte tenu des explications qui ont été données.

74. **M. Armitage** (Australie) partage l'avis selon lequel les éléments disponibles ne sont pas suffisants pour permettre à la Commission de prendre une décision.

75. Le **Président** estime que la Commission n'est pas en mesure de se prononcer : l'examen de la question devra se poursuivre au cours de réunions officielles.

#### Questions diverses

76. **Mme Goicochea Estenoz** (Cuba) dit que sa délégation a appris que le Secrétariat a récemment fait paraître une instruction administrative concernant les fonctionnaires titulaires d'engagements de durée déterminée. Les représentants du Bureau de la gestion des ressources humaines devraient présenter des renseignements complémentaires à ce sujet à la séance suivante.

77. **M. Saha** (Inde) est d'avis que la Commission doit se préoccuper sérieusement de cette question, qui intéresse tous les États Membres.

78. Le **Président** annonce qu'il transmettra cette demande d'information au Secrétariat.

*La séance est levée à 13 h. 25.*

